

Demandes de dérogations mineures et d'usage conditionnel

Les membres du Conseil statueront sur et les demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel lors de la session ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 5 mai 2023 à 20h00, au 1295, chemin Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 19^e jour du mois d'avril 2023



Anne-Marie Charron
 DGA / Greffière-trésorière adjointe

DÉROGATION MINEURE

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
Aucun dossier	

USAGE CONDITIONNEL

Location en court séjour :

Activité commerciale d'hébergement complémentaire à l'habitation offrant, dans un but locatif, de l'hébergement pour une durée inférieure à 31 jours à une clientèle de passage, uniquement dans des appartements, des maisons ou des chalets meublés dotés d'une cuisinette, étant une résidence principale ou secondaire, requérant ou non une attestation de classification au sens de la Loi sur les établissements d'hébergement touristiques (E-14.2).

Immeuble visé	Usage conditionnel
31, Impasse des Perce-Neige Lot 5681788 Matricule : 2911-35-6986	<i>Location en court séjour de moyenne envergure (Nouveau)</i>
166, chemin Tour du Lac Lot 6450503 Matricule : 3019-41-0035	<i>Location en court séjour de moyenne envergure (modification)</i>

**Location en court séjour de petite envergure :* Établissement comprenant 1 à 2 chambres à coucher.

***Location en court séjour de moyenne envergure :* Établissement comprenant 3 chambres à coucher.

****Location en court séjour de grande envergure :* Établissement comprenant 4 à 6 chambres à coucher.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Anne-Marie Charron, directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, ainsi qu'à l'adresse du site concerné conformément à la Loi, le 19^e jour du mois d'avril 2023 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^e jour du mois d'avril 2023.



Anne-Marie Charron
 DGA / Greffière-trésorière adjointe